

PRÉFECTURE
des Alpes-de-Haute-Provence

**RECUEIL SPECIAL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

6/novembre 2018

2018-108

Parution le vendredi 23 novembre 2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2018-108

SPECIAL 6/novembre 2018**SOMMAIRE**

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la Préfecture :
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, rubrique "Publications"*

Hôpital Saint-Michel de Forcalquier	
Décision n°18-52 du 3 septembre 2018 portant délégation générale d'ordonnancement	Pg 1
Hôpital Dieudonné Collomp de Banon	
Décision n°18-126 du 3 septembre 2018 portant délégation générale d'ordonnancement	Pg 5
Centre hospitalier de Manosque	
Décision n°18-022 du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature	Pg 9
Avenant à la décision n°18-022 du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature	Pg 17
Décision n°18-023 du 3 septembre 2018 portant délégation générale d'ordonnancement	Pg 19
Décision n°18-026 du 23 octobre 2018 portant délégation générale d'ordonnancement	Pg 23

**DECISION N° 18.52
DU DIRECTEUR
PORTANT DELEGATION GENERALE D'ORDONNANCEMENT**

- Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-35 du Code de la Santé Publique,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 Juillet 2018 et désignant **Monsieur Franck POUILLY**, en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers de Manosque, Forcalquier et Banon, à compter du 03 Septembre 2018,
- Vu la décision n° **18.022 du 3 septembre 2018**

DECIDE

Article 1 : Une délégation générale d'ordonnancement est attribuée à :

- **Madame Rosalie LETELLIER**, Directrice adjointe, déléguée aux centres hospitaliers de Banon et Forcalquier,
- En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Rosalie LETELLIER**, cette délégation est attribuée à :
 - **Madame Chantal DOMINIQUE**, Adjoint des cadres hospitaliers en charge des Finances,
- En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Madame Rosalie LETELLIER** et de **Madame Chantal DOMINIQUE**, cette délégation est attribuée à :
 - **Madame Béatrice VERVAEKE**, Adjoint des cadres hospitaliers en charge des Ressources humaines

Article 2 :

Cette délégation concerne l'ensemble des comptes du budget principal (exploitation et investissement), ainsi que des budgets annexes.

Article 3 :

Sont annulées les précédentes délégations en matière d'ordonnancement.

La présente décision sera affichée dans les locaux de la direction de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département.

Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'à Monsieur le Trésorier principal de l'hôpital.

Fait à Manosque, le 3 septembre 2018

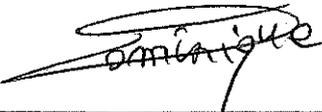
Le Directeur
FRANCK POSILLY



Annexe à la décision du Directeur en date du 3 septembre 2018

portant délégation générale d'ordonnancement

Recueil des signatures des différents délégataires

Rosalie LETELLIER	
Chantal DOMINIQUE	
Béatrice VERVAEKE	

DECISION N° 18.126
DU DIRECTEUR
PORTANT DELEGATION GENERALE D'ORDONNANCEMENT

- Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-35 du Code de la Santé Publique,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 Juillet 2018 et désignant **Monsieur Franck POUILLY**, en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers de Manosque, Forcalquier et Banon, à compter du 03 Septembre 2018,
- Vu la décision n° **18.022 du 3 septembre 2018**

DECIDE

Article 1 : Une délégation générale d'ordonnancement est attribuée à :

- **Madame Rosalie LETELLIER, Directrice adjointe, déléguée aux centres hospitaliers de Banon et Forcalquier,**
- En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Rosalie LETELLIER**, cette délégation est attribuée à :
 - **Madame Chantal DOMINIQUE, Adjoint des cadres hospitaliers en charge des Finances,**
- En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Madame Rosalie LETELLIER** et de **Madame Chantal DOMINIQUE**, cette délégation est attribuée à :
 - **Madame Béatrice VERVAEKE, Adjoint des cadres hospitaliers en charge des Ressources humaines**

Article 2 :

Cette délégation concerne l'ensemble des comptes du budget principal (exploitation et investissement), ainsi que des budgets annexes.

Article 3 :

Sont annulées les précédentes délégations en matière d'ordonnancement.

La présente décision sera affichée dans les locaux de la direction de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département.

Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'à Monsieur le Trésorier principal de l'hôpital.

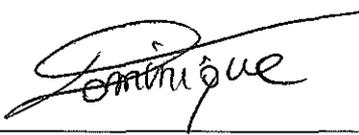
Fait à Manosque, le 3 septembre 2018



Annexe à la décision du Directeur en date du 3 septembre 2018

portant délégation générale d'ordonnancement

Recueil des signatures des différents délégataires

Rosalie LETELLIER	
Chantal DOMINIQUE	
Béatrice VERVAEKE	



**DECISION N° 18.022
DU DIRECTEUR
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

- VU l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
- VU les articles D.6143-33 à D.6143-35 du Code la Santé Publique,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 Juillet 2018 et désignant **Monsieur Franck POUILLY**, en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers de Manosque, Forcalquier et Banon, à compter du 03 Septembre 2018,
- VU l'arrêté portant intérim de Madame Caroline BOUCHAREU en date du 14 mai 2018 et les deux subdélégations accordées par Madame Caroline BOUCHAREU au bénéfice de Monsieur Jean-Noel GRAS et de Madame Rosalie LETELLIER portant délégation de signatures,

Le Directeur du Centre Hospitalier,

DECIDE

Concernant le Centre Hospitalier « Louis Raffalli » à Manosque

Article 1 : Une délégation de signature est attribuée pour les actes et décisions liés à la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales de l'établissement à :

- **Caroline BOUCHAREU**, Directrice adjointe en charge des ressources humaines.
 - **En cas d'absence ou d'empêchement** de Madame BOUCHAREU, une délégation de signature est attribuée à :
- **Isabelle SORI**, Attachée d'administration au service des ressources humaines

Article 2 : Une délégation de signature est attribuée pour les actes et décisions liés au domaine informatique à :

- **Jean-Noel GRAS**, Directeur des Finances, du Système d'Information et des Ressources Matérielles
- **Dominique GOBIN**, Responsable du Système d'Information pour tous les actes et décisions liés à la gestion de ce service et des comptes budgétaires qui s'y rattachent,

Article 3 : Une délégation de signature est attribuée pour les actes et décisions liés à la gestion des Finances, des Services Economiques et des Services Techniques, à :

- **Jean-Noel GRAS**, Directeur des Finances, du Système d'Information et des Ressources Matérielles pour tous les actes et décisions liés à la gestion de ce service et des comptes budgétaires qui s'y rattachent,
- **Alain DURAND**, Ingénieur, pour tous les actes liés la gestion du Service Biomédical et des comptes qui s'y rattachent,
- **Houcine AROUS DIT CHTARA**, Attaché d'administration pour tous les actes liés à la gestion des achats, logistique et des comptes qui s'y rattachent, hors la gestion des marchés,
- **Jean-Philippe RIEBEL**, Technicien Supérieur Hospitalier, pour tous les actes liés à la gestion des services techniques et des comptes qui s'y rattachent, hors la gestion des marchés,
- **Isabelle CLEMENT**, Attachée d'administration au bureau des entrées pour tous les actes liés à la gestion du bureau des entrées et des comptes qui s'y rattachent, hors la gestion des marchés,
 - o Dans le cadre de la gestion administrative de l'**EHPAD Saint-André**, une délégation de signature est attribuée à **Laurence PRIEUR**, Animateur principal 2ème classe.

Article 4 : L'établissement support prend en charge tous les marchés formalisés ou avenants à travers son directeur et la cellule des marchés du GHT 04. Jusqu'à la mise en place de la cellule des marchés par le GHT04 Monsieur Jean-Noel GRAS et Monsieur Eric FROLICH ont une délégation au titre de la passation des marchés et des hors marchés

Article 5 : Une délégation de signature est attribuée pour les actes et décisions liées aux attributions de la Direction en charge des Affaires générales à :

- **Aurélié GATIGNOL**, Adjoint des cadres en charge des affaires générales.

Article 6 : Une délégation de signature est attribuée pour les actes de gestion et les comptes budgétaires de la Pharmacie à Usage Intérieur à :

- **Sylvie GALLIANO**, Praticien Hospitalier, Pharmacien des hôpitaux, gérante de la Pharmacie à Usage Intérieur.
 - **En cas d'absence ou d'empêchement** de Madame Sylvie GALLIANO, une délégation de signature est attribuée à :
 - **Géraldine MICHEL**, Praticien Hospitalier, Pharmacien des hôpitaux
 - **Anne FEYDEL**, Praticien Hospitalier, Pharmacien des hôpitaux
 - **Valérie OLLIVIER**, Praticien Hospitalier, Pharmacien des hôpitaux

Article 2 : Une délégation de signature est attribuée pour les actes et décisions liés à la gestion des Finances, des Services Economiques et des Services Techniques, Informatique, Affaires générales à :

- **Rosalie LETELLIER** pour tous les actes et décisions liés à la gestion de ce service et des comptes budgétaires qui s'y rattachent,
- **Chantal DOMINIQUE**, Adjoint des Cadres Hospitaliers, pour tous les actes et décisions liés à la gestion des comptes qui s'y rattachent, hors la gestion des marchés,

Article 3 : L'établissement support prend en charge tous les marchés formalisés ou avenants à travers son directeur et la cellule des marchés du GHT 04. Jusqu'à la mise en place de la cellule des marchés par le GHT04 Madame LETELLIER et Madame DOMINIQUE ont une délégation au titre de la passation des marchés et des hors marchés

Article 4 : Une délégation générale de signature pour l'ensemble des actes de gestion courante qui doivent être passés au nom du Directeur, chef d'établissement, est accordée selon le tableau de service de ces gardes et astreintes, soit :

- **Rosalie LETELLIER**, Directrice adjointe déléguée aux hôpitaux de Forcalquier et de Banon
- **Béatrice VERVAEKE**, Adjointe des Cadres Hospitaliers
- **Chantal DOMINIQUE**, Adjoint des Cadres Hospitaliers,
- **Stéphanie GUENDE**, Cadre de Santé
- **Stéphanie COLOMBERO**, Cadre de Santé
- **Béatrice DELMAS**, Cadre de Santé
- **Estelle HERDT**, Cadre de Santé

Article 6 : La décision portant délégation générale de signature est abrogée :

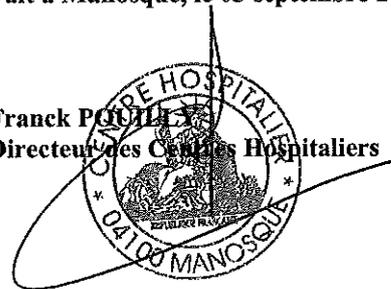
- **Décision 18.015 portant délégation de signature à Madame LETELLIER**, Directrice Adjointe déléguée aux hôpitaux de Forcalquier et de Banon

Article 7 : La présente décision sera notifiée aux personnes titulaires de ces délégations et affichée dans les locaux de la direction de l'établissement et pourra être diffusée sur le site Internet de l'établissement. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs du département. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier principal de l'hôpital.

Annexe 2 : listes des personnes ayant délégation avec signatures

Fait à Manosque, le 03 septembre 2018

Franck POUILLET
Directeur des Centres Hospitaliers



Article 7 : Une délégation générale de signature pour l'ensemble des actes de gestion courante qui doivent être passés au nom du Directeur, chef d'établissement, est accordée aux membres de l'équipe de direction lors de la prise de gardes et astreintes de la direction, selon le tableau de service de ces gardes et astreintes, soit :

- **Caroline BOUCHAREU**, Directrice adjointe en charge des ressources humaines
- **Jean-Noel GRAS**, Directeur des Finances, du Système d'Information et des Ressources Matérielles
- **Rosalie LETELLIER**, Directrice adjointe déléguée aux hôpitaux de Forcalquier et de Banon
- **Chantal KUEHN**, Directrice des Soins
- **Isabelle CLEMENT**, Attachée d'administration au bureau des entrées
- **Isabelle SORI**, Attachée d'administration au service des ressources humaines

Article 8 : La décision portant délégation générale de signature **est abrogée :**

- **Décision 18.014 portant délégation de signature à Jean-Noel GRAS**, Directeur Adjoint chargé des Finances, du Système d'Information et des Ressources Matérielles

Article 9 : La présente décision sera notifiée aux personnes titulaires de ces délégations et affichée dans les locaux de la direction de l'établissement et pourra être diffusée sur le site Internet de l'établissement. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs du département. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier principal de l'hôpital.

Annexe 1 : listes des personnes ayant délégation avec signatures

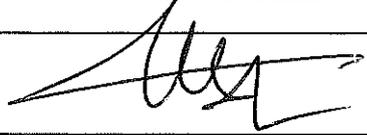
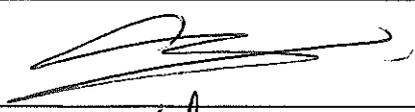
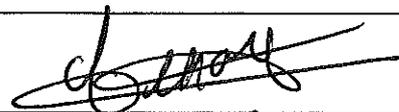
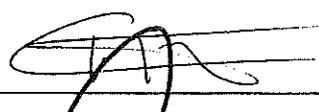
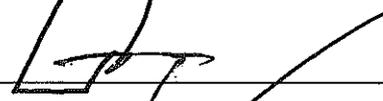
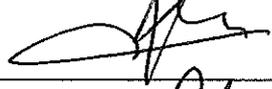
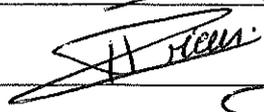
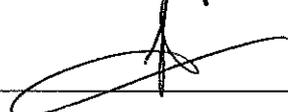
Concernant l'hôpital Local Saint-Michel à Forcalquier et l'hôpital Dieudonné Collomp à Banon

Article 1 : Une délégation de signature est attribuée pour les actes et décisions liés à la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales de l'établissement à :

- **Rosalie LETELLIER**, Directrice adjointe déléguée aux hôpitaux de Forcalquier et de Banon
 - **En cas d'absence ou d'empêchement** de Madame LETELLIER, une délégation de signature est attribuée à :
 - **Béatrice VERVAEKE**, Adjoint des Cadres Hospitaliers à la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, pour tous les actes liés à la gestion du personnel,

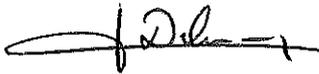
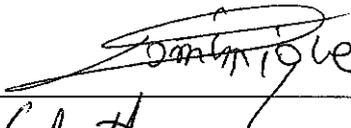
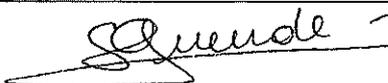
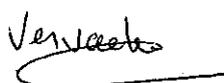
Annexe 1 à la décision du Directeur en date du 3 septembre 2018
portant délégation de signature

Recueil des signatures des différents délégataires CH MANOSQUE

AROUS DIT CHTARA Houcine	
BOUCHAREU Caroline	
CLEMENT Isabelle	
DUCHATEAU Anne	
DURAND Alain	
FEYDEL Anne	
FROLICH Eric	
GALLIANO Sylvie	
GATIGNOL Aurélie	
GOBIN Dominique	
GRAS Jean-Noel	
KUEHN Chantal	
LETELLIER Rosalie	
MICHEL Géraldine	
OLLIVIER Valérie	
PRIEUR Laurence	
RIEBEL Jean-Philippe	
SORI Isabelle	

Annexe 2 à la décision du Directeur en date du 3 septembre 2018
portant délégation de signature

Recueil des signatures des différents délégataires CH FORCALQUIER BANON

Stéphanie COLOMBERO	
Béatrice DELMAS	
DOMINIQUE Chantal	
Estelle HERDT	
GUENDE Stéphanie	
LETELLIER Rosalie	
VERVAEKE Béatrice	



AVENANT N°1 A LA DECISION N° 18.022 DU DIRECTEUR PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

- VU l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
- VU les articles D.6143-33 à D.6143-35 du Code la Santé Publique,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 Juillet 2018 et désignant **Monsieur Franck POULLY**, en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers de Manosque, Forcalquier et Banon, à compter du 03 Septembre 2018,
- VU l'arrêté portant intérim de Madame Caroline BOUCHARÉU en date du 14 mai 2018 et les deux subdélégations accordées par Madame Caroline BOUCHARÉU au bénéfice de Monsieur Jean-Noël GRAS et de Madame Rosalie LETELLIER portant délégation de signatures,

Le Directeur du Centre Hospitalier,

DECIDE

Concernant le Centre Hospitalier « Louis Raffalli » à Manosque

Article 1 : Une délégation de signature est attribuée pour les actes et décisions liés à la gestion des Finances, des Services Economiques et des Services Techniques, à :

- **Anne DUCHATEAU**, Attachée d'administration au service des finances pour tous les actes et décisions liés à la gestion des comptes qui s'y rattachent, hors la gestion des marchés

Annexe 1 : listes des personnes ayant délégation avec signatures

Fait à Manosque, le 01 octobre 2018

Franck POULLY
Directeur des Centres Hospitaliers

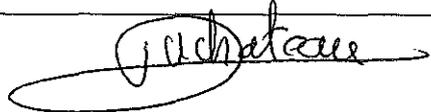


Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à
Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Louis Raffalli

CS 20035 – 04107 Manosque Cedex – Téléphone : 04.92.73.42.00 Télécopie : 04.92.77.78.48 e-mail : direction@ch-manosque.fr - www.ch-manosque.fr

Annexe 1 à la décision du Directeur en date du 01 octobre 2018
portant délégation de signature

Recueil des signatures des différents délégataires CH MANOSQUE

DUCHATEAU Anne	
----------------	--

DECISION N° 18.023
DU DIRECTEUR
PORTANT DELEGATION GENERALE D'ORDONNANCEMENT

- Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-35 du Code de la Santé Publique,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 Juillet 2018 et désignant **Monsieur Franck POUILLY**, en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers de Manosque, Forcalquier et Banon, à compter du 03 Septembre 2018,
- Vu la décision n° **18.022 du 3 septembre 2018**

DECIDE

Article 1 : Une délégation générale d'ordonnancement est attribuée à :

- **Monsieur Jean-Noel GRAS**, Directeur des Finances, du Système d'Information et des Ressources Matérielles.
- En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean Noel GRAS**, cette délégation est attribuée à :
 - **Madame Caroline BOUCHAREU**, Directrice adjointe en charge des ressources humaines.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Monsieur Jean Noel GRAS** et de **Madame Caroline BOUCHAREU**, cette délégation est attribuée à :
 - **Monsieur Dominique GOBIN**, Responsable du Système d'Information,

Article 2 :

Cette délégation concerne l'ensemble des comptes du budget principal (exploitation et investissement), ainsi que des budgets annexes.

Article 3 :

Sont annulées les précédentes délégations en matière d'ordonnancement.

La présente décision sera affichée dans les locaux de la direction de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département.

Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'à Monsieur le Trésorier principal de l'hôpital.

Fait à Manosque, le 3 septembre 2018

Franck POUILLY



**Directeur du Centre Hospitalier
de Manosque**

Annexe à la décision du Directeur en date du 3 septembre 2018

portant délégation générale d'ordonnancement

Recueil des signatures des différents délégataires

Caroline BOUCHARÉU	
Dominique GOBIN	
Jean-Noel GRAS	



**DECISION N° 18.026
DU DIRECTEUR
PORTANT DELEGATION GENERALE D'ORDONNANCEMENT**

- Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-35 du Code de la Santé Publique,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 Juillet 2018 et désignant **Monsieur Franck POUILLY**, en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers de Manosque, Forcalquier et Banon, à compter du 03 Septembre 2018,
- Vu la décision n° **18.022 du 3 septembre 2018**

DECIDE

Article 1 : Une délégation générale d'ordonnancement est attribuée à :

- **Monsieur Jean-Noel GRAS**, Directeur des Finances, du Système d'Information et des Ressources Matérielles.
- En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean Noel GRAS**, cette délégation est attribuée à :
 - **Madame Anne Duchateau**, Responsable des finances
- En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Monsieur Jean Noel GRAS** et de **Madame Anne Duchateau** cette délégation est attribuée à :
 - **Monsieur Dominique GOBIN**, Responsable du Système d'Information,

Article 2 :

Cette délégation concerne l'ensemble des comptes du budget principal (exploitation et investissement), ainsi que des budgets annexes.

Cela comprend notamment :

Signature des bordereaux de mandats et de recettes pour chaque budget
Signature du certificat de priorité des bordereaux de mandats
Signature des avis de tirage et de remboursement des lignes de trésorerie

Article 3 :

Sont annulées les précédentes délégations en matière d'ordonnancement.

La présente décision sera affichée dans les locaux de la direction de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département et communiquée à Monsieur le Trésorier principal de l'hôpital.

Fait à Manosque, le 23 Octobre 2018

Franck POUILLY

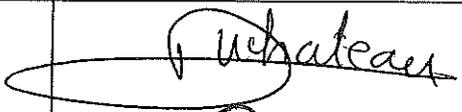


**Directeur du Centre Hospitalier
de Manosque**

Annexe à la décision du Directeur en date du 3 septembre 2018

portant délégation générale d'ordonnancement

Recueil des signatures des différents délégataires

Anne DUCHATEAU	
Dominique GOBIN	
Jean-Noel GRAS	

